

21.04.2016

## Dialogue social : Refus du compromis par le Conseil du SNPL

Le Conseil du SNPL a indiqué hier refuser le compromis proposé par la Direction d'Air France en rejetant le projet d'accord pilotes transmis le 10 avril dernier.

Ce projet d'accord, ouvert à la signature jusqu'au 2 mai, propose un équilibre entre les gains de compétitivité indispensables à l'entreprise et les attentes des pilotes sur la croissance, l'emploi pilote et le déroulement de leurs carrières.

Le SNPL a, par ailleurs, rejeté la proposition d'une expertise par un cabinet indépendant pour évaluer l'impact de l'accord proposé sur la rémunération des pilotes.

Face à la diffusion d'informations contradictoires et erronées relatives à l'impact de l'accord sur les rémunérations des pilotes, la Direction continuera jusqu'au 2 mai ses efforts d'explication et de transparence sur sa proposition.

*"Je regrette cette position de refus qui fait suite à de longues négociations, alors même que le projet proposé est un véritable compromis profitable aux pilotes comme à toute la compagnie. Air France devra continuer à chercher des moyens d'améliorer sa compétitivité pour assurer son avenir et ses ambitions, tout en conservant sa cohésion et en s'appuyant sur une démarche collective", a déclaré Frédéric Gagey.*

